Présentateur :

L'université d'Angers a 50 ans et se raconte à travers 50 podcasts.

Dans cet épisode, on revient sur la naissance du Relais handicap qui vise une meilleure intégration des étudiants en situation de handicap et quelle que soit la nature de ces difficultés. Le Relais handicap a été mis en place sous l'impulsion de Lucien Gouin, ancien directeur de la Faculté des sciences. C'était en 1989. Lucien Gouin dirigeait alors le Service d'orientation et d'insertion professionnelle.

Lucien Gouin :

J'étais directeur du SUIO. Le président de l'époque me demande, parce qu'il y avait une demande importante du ministère pour qu’il y ait des choses particulièrement pour les étudiants handicapés, il m'a demandé : “Est-ce que ça vous intéresse ?” Ben, j'ai dit oui, pourquoi pas, parce que je voulais faire autre chose de nouveau. Et puis sur le handicap, j'avais bien perçu quand même, comment dirais-je - dans des réactions par rapport à ma discipline, si vous voulez, qu'il y avait des problèmes qui pouvaient se poser vis-à-vis de gens qui n'étaient pas tout à fait comme tout le monde, si vous voulez. Donc je me suis dit : bon bah, ce sera une expérience. Je me lance là-dedans. On verra bien.

Mais j'ai quand même eu du soutien. De manière très importante. En liaison avec le service de médecine préventive et les assistantes sociales. Et puis les 2 instituts, que vous connaissez peut-être, spécialisés dans certains types de handicaps qui sont Charlotte-Blouin pour les mal et non-entendants, et, Montéclair pour les mal et non-voyants. Bon et puis, je me suis lancé là-dedans, mais vraiment sans savoir. Alors pour ça, j'ai organisé bien entendu, des réceptions, des permanences. Je faisais trois matinées de permanence pour les étudiants handicapés, ici en Lettres pour ce qui concernait Lettres, Sciences et l’IUT. Et en Droit, ce qui concernait Droit, Médecine, Pharmacie, c’est-à-dire qu’il s’agissait d'être relativement proche, si vous voulez, de ceux qui avaient de véritables besoins. Je recevais et j'étudiais avec les gens concernés, ce qu'on pouvait mettre en place. Pour les mettre au niveau des étudiants non handicapés enfin, au moins un certain niveau. Parce que bon, qu'est-ce que c'était que ces moyens ? C'était des preneurs de notes. C'était des personnels d'accompagnement dans les déplacements. Et puis il y avait aussi à mettre en place des moyens spécifiques pour les examens. C'était d'abord un temps supplémentaire, éventuellement avoir des salles particulières et des personnels particuliers. Et puis peut-être, au niveau des examens pour quelqu'un qui ne pouvait pas écrire, avoir une personne qui écrivait à sa place. Bon, alors, toutes ces personnes qui rendaient service avaient le droit à une petite rémunération. Oh pas grand-chose, pas grand-chose, mais enfin une petite rémunération. Ça leur permettait d'avoir un peu d'argent de poche tous les mois. Et puis, je pense que la rémunération aussi avait cet effet de pérennité parce que, bon, prendre des notes, ce n'est pas très rigolo.

Bon, finalement, j’ai reçu pas mal d'étudiants, hein avec des taux de handicap très différents, bien sûr. J'ai reçu me semble-t-il une année une cinquantaine d'étudiants quand même, qui avaient des besoins. Et puis, chose curieuse des étudiants, non-handicapés, m’avait demandé d'organiser un cours de langue signé, mais à titre personnel, pour pouvoir effectivement communiquer avec ces gens qui ont du mal à parler. Donc on a organisé les cours de signes qui ont été très suivis à l'époque, avec une quinzaine ou une vingtaine d'étudiants. Et ça existe encore, je suis content de le savoir, parce que c'est indispensable. Je suis donc ravi de savoir que ça existe.

Présentateur :

Lucien Gouin était interrogé en janvier 2020 par les étudiants du master Archives. D'autres podcasts sur l'histoire de l'Université d'Angers sont à découvrir sur le site des 50 ans.